

Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 51 (1980)

Heft: 5: Rapport d'activité 1979

Rubrik: Procès-verbal de l'assemblée générale du 6 octobre 1979, à Saint-Ursanne

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

P54

LES INTÉRÊTS DE NOS RÉGIONS

BULLETIN DE L'ASSOCIATION
POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
Chambre d'économie et d'utilité publique

Cinquante et unième année
Paraît une fois par mois
N° 5 Mai 1980

SOMMAIRE

I. Procès-verbal de l'assemblée générale du 6 octobre 1979, à Saint-Ursanne (85); II. L'économie suisse 1979 et ses perspectives en 1980 (90); III. Rapport d'activité 1979 (97); IV. Comptes 1979 (116); V. Conclusions (117); Chronique économique (118).

L'assemblée générale de l'ADIJ est prévue pour le mois d'octobre 1980. Le lieu et la date exacte seront communiqués ultérieurement.

I. Procès-verbal de l'assemblée générale du 6 octobre 1979, à Saint-Ursanne

Présidence: M. Frédéric Savoye, président central, Saint-Imier
Procès-verbal: Mme Françoise Baumgartner, secrétaire, Moutier
Présents: 159 membres + les journalistes et les auditeurs

M. Frédéric Savoye, président central, ouvre la séance à 10 h. 05 et s'adresse aux membres réunis dans la Halle de sport et de spectacle en ces termes:

*Mesdames,
Mesdemoiselles,
Messieurs,*

Permettez-moi d'ouvrir notre journée à Saint-Ursanne en soulignant une réalité... puis de rêver un peu...

La réalité: *Ce sont des hommes entrepreneurs, aimant profondément cette terre jurassienne, leur pays, qui ont, en 1925, fondé l'ADIJ, qui l'ont développée, qui l'ont inscrite parmi les grandes associations jurassiennes,*

qui ont, en 1952, obtenu du Conseil-exécutif du canton de Berne la reconnaissance officielle de l'ADIJ comme Chambre d'économie et d'utilité publique du Jura bernois, cet organisme étant créé sur une base de droit privé. Ce sont encore eux, en 1967, qui répondaient à la question de la «Commission des vingt-quatre»: Comment appréciez-vous les possibilités de développement économique du Jura dans le cadre de l'organisation politique actuelle? Le développement économique du Jura bernois nous paraît lié, beaucoup plus

qu'au cadre de l'organisation politique actuelle (1957) du canton de Berne, aux structures et aux institutions nationales, ainsi qu'à l'initiative privée et à celles des communes. En effet, l'économie du Jura bernois est parfaitement intégrée à celle beaucoup plus vaste de la région jurassienne... C'étaient des hommes entreprenants... des hommes d'entreprise...

Le rêve: *Demain, demain peut-être sera l'entreprise des hommes:*

*Des hommes en liberté
Plus vrais qu'apparents
Plus justes qu'égalitaires
Plus sages que juristes,*

*Des hommes en responsabilité
Qui prennent en charge
Et se prennent en charge
Maîtres d'un projet commun,*

*Des hommes en intelligence
Comprenant leur intérêt
Comme synthèse de solidarités
multiples,*

*Des hommes en activité
Prenant plus part
Que prenant leur part
Car réunis pour entreprendre,*

*Des hommes en relation
Moins de pouvoir*

*Que de savoir
Pour faire de l'entreprise un être
collectif,*

*Des hommes en création
Hommes de l'art et non de trait
S'étant rencontrés en eux-mêmes
En s'unifiant, en s'intégrant
Dans un projet communautaire.*

Ce texte est un rêve... la réalité est faite d'affrontements. Il est gratuit, comme est gratuit en l'homme tout ce qui le dépasse.

*Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,
Très chaleureusement, et ceci est aussi une réalité, soyez toutes et tous, membres fidèles de l'ADIJ, les bienvenus à Saint-Ursanne où nous nous retrouvons pour la troisième fois au cours de notre histoire (1935/1955/1979). Que cette journée soit placée sous le signe du renouveau! L'homme d'entreprise ne pactise pas avec les difficultés: ou il est vaincu ou il les vainc!*

A la suite de son allocution, le président central, se plaît, au nom de la Direction et de l'assemblée réunie, de saluer très chaleureusement les membres d'honneur: MM. Albert Comment, D' en droit, ancien juge fédéral, Jean Christe, instituteur retraité et Charles Zimmermann, ancien vice-préfet.

M. Savoye excuse ensuite plusieurs personnes qui, par des lettres très encourageantes quant au maintien des activités de l'ADIJ, font part de leur empêchement à participer à la présente assemblée.

Des salutations sincères vont au maire de Saint-Ursanne, M. Charles Moritz et à son conseiller, M. Emile Lachat.

La parole est transmise à M. Charles Moritz qui, en sa qualité de maire de la commune, présente ses chaleureux vœux de bienvenue à l'assemblée et termine son allocution en ses termes:

... Gonzague de Reynold a dit en parlant des deux ermites Imier et Ursanne «L'histoire du Jura commence avec eux, avant elle n'avait fait que se préparer». A l'heure où vous allez prendre d'importantes décisions, à l'heure où l'ADIJ s'interroge sur son avenir, puissiez-vous, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, vous inspirer et être à l'écoute de ceux qui ont forgé notre terre!

M. F. Savoye remercie M. le Maire de ses bonnes paroles et enchaîne en saluant les invités qui se limitent aux autorités de Saint-Ursanne et aux représentants de la presse. Il communique également que les délibérations de l'assemblée sont enregistrées sur bande magnétique.

L'ordre du jour figurant sur la convocation remise à chaque membre est proposé avec une modification: la suppression du point 5. Cette correction est acceptée et l'ordre du jour adopté se présente ainsi:

1. Procès-verbal de l'assemblée générale du 20 mai 1978 à Saint-Imier.
2. Rapport d'activité 1978.
3. Comptes 1978.
4. Election de la commission de vérification des comptes.
5. Situation de l'ADIJ; proposition(s) quant à son avenir; décision(s).
6. Programme d'activité 1979 - 1980.

7. Cotisations et budget 1979.

8. Divers et imprévu.

Avec la désignation d'un scrutateur responsable: M. M. Houlmann et de six scrutateurs: MM. R. Voisin, R. Vuillemin, W. Burri, J.-P. Farron, R. Macquat, F. Wirz, prend fin la partie introductive.

1. Procès-verbal de l'assemblée générale du 20 mai 1978, à Saint-Imier

Il a paru dans le bulletin de l'ADIJ N° 4 du mois d'avril 1979. Il est accepté sans modification à l'unanimité.

2. Rapport d'activité 1978

Il a paru dans les pages 107 à 131 du bulletin de l'ADIJ N° 4 du mois d'avril 1979. Il est précédé par un aperçu de l'économie suisse en 1978 et ses perspectives en 1979 (pages 104 à 107) et suivi par les comptes (pages 131 à 133).

Le président actualise rapidement le rapport sur l'économie suisse en 1978.

Aucune précision supplémentaire n'étant demandée par l'assemblée sur l'activité proprement dite de l'ADIJ en 1978, le président conclut en ces termes:

Nous nous devons de remercier tous nos membres de leur fidélité à notre association et de la confiance qu'ils n'ont cessé de manifester à leurs dirigeants. C'est dans les circonstances difficiles que l'on reconnaît ses vrais amis. L'ADIJ a traversé 1978 avec beaucoup de soucis mais elle les a surmontés grâce à ses amis. Nous remercions aussi nos collaborateurs pour tout ce qu'ils nous apportent. Sans se décourager devant les obstacles, ils les ont manifestement surmontés eux aussi. Notre gratitude s'en va également aux autorités et administrations avec lesquelles nous avons été en rapport et qui, malgré leurs soucis financiers, nous aident et nous ont témoigné confiance et bienveillance. A la SEVA, va notre reconnaissance pour les possibilités qu'elle nous offre, possibilités qui nous permettent de remplir une partie de nos missions. Enfin, nous remercions les grandes associations pour les relations excellentes qu'elles nous permettent de maintenir grâce à l'amitié qu'elles nous ont toujours témoignée.

Nous répétons aujourd'hui, comme nous le disions en 1977 et au début de 1978: «D'abord vivre, ensuite philosopher.» Ce fut notre ligne de conduite l'année dernière et cela sera notre fil conducteur pour l'avenir si vous le décidez. 1979 sera pour nous l'année des décisions capitales. Pussions-nous répondre avec clairvoyance aux questions de ceux qui, ont fait confiance au cours de plus de 50 ans d'existence.

Le rapport d'activité, dans son ensemble, est approuvé à l'unanimité.

3. Comptes 1978

M. Jean Jobé, trésorier, présente et commente brièvement les comptes 1978. Ils laissent apparaître un excédent de dépenses de Fr. 6974.30 qui est inférieur aux prévisions. En l'absence de M. René Domont, vérificateur permanent, le président donne lecture du procès-verbal de la séance de vérification du 6 mars 1978 et propose à l'assemblée d'accepter les comptes. Ce qui est décidé à l'unanimité.

4. Election de la commission de vérification des comptes

La Direction s'est adressée aux communes de Saint-Ursanne et de Diesse qui ont accepté de fonctionner en tant que vérificatrices des comptes 1979 de l'ADIJ. L'assemblée ratifie ce choix, à l'unanimité. La composition de la commission se présente donc ainsi: président: M. René Domont; membres: communes de Saint-Ursanne et de Diesse.

5. Situation de l'ADIJ; proposition(s) quant à son avenir; décision(s)

L'exposé présidentiel prononcé par M. F. Savoye a paru dans le bulletin de l'ADIJ N° 10 du mois d'octobre 1979. Il ne sera pas repris ici.

Cet exposé précède la question de confiance, soumise au vote de l'assemblée:

Acceptez-vous le maintien de notre association ADIJ, étant bien entendu

- a) que ses statuts seront revus;
- b) que ses activités, réexaminées;
- c) que sa structure sera modifiée;

- d) que ses commissions seront des organes non interventionnistes mais d'étude;
- e) qu'elle continuera à faire paraître un bulletin?

Avant le vote, le président ouvre la discussion.

M. J.-Cl. Crevoisier, Moutier

En préambule, je félicite la Direction et le Comité central des conclusions générales qui nous sont présentées ici. Mais, permettez-moi de faire une remarque préliminaire. Je considère personnellement comme inadmissible que, pour une assemblée aussi importante, les membres n'aient reçu aucune documentation préalable. Je crois que rien ne justifiait un tel mystère entourant les travaux de la Direction et du Comité central. Nous n'aurions pas dû avoir à traiter, en une séance de deux heures, entre des discours de bienvenue et un repas gastronomique, l'avenir de notre association. Il y a un potentiel d'imagination, de créativité et d'action à l'ADIJ que nous ne pouvons ignorer et que nous ne devrions discuter un peu à la sauvette.

Cette remarque critique étant faite, j'en viens à des propositions constructives. Nous acceptons, sans réserve, les conclusions générales de la Direction mais ne pouvons admettre deux des points de la question énoncée par le président à savoir:

- le point c) que sa structure sera modifiée
- le point d) que ses commissions seront des organes non-interventionnistes mais d'étude.

Je m'explique. Nous connaissons les volontés de certains de démantèlement des grandes associations jurassiennes et nous nous y opposons farouchement. Nous connaissons les objectifs de ceux qui ne sont pas du tout attachés à notre association et qui visent d'abord le démantèlement de l'ADIJ et ensuite la possession de son héritage qui n'est pas négligeable et je ne veux pas seulement parler ici du ½ million de fortune que possède l'ADIJ. Nous voyons dans la proposition de changement de structures des menaces graves pour l'unité de l'ADIJ et partant, pour l'avenir du Jura tout entier.

C'est pourquoi, nous soutenons fermement le maintien de l'ADIJ sous sa forme actuelle. Nous sommes d'accord avec l'introduction de procédures nouvelles qui doivent permettre d'éviter des majorisations d'une région par une autre. D'accord aussi d'éviter le «détournement» de fonds accordés par un canton pour des activités s'exerçant sur l'autre canton. Mais, nous ne sommes pas d'accord pour des structures doubles qui seraient une porte ouverte à un démantèlement de l'ADIJ. Nous devons également sortir rapidement de cette période d'incertitudes, d'attentisme et de relative léthargie que nous avons connue en 1978 et 1979. Les dépenses en baisse des commissions sont en quelque sorte un peu le baromètre des activités de l'ADIJ qui sont également malheureusement en baisse. Encore un an ou deux comme cela, et nous n'aurons plus besoin de nous interroger sur l'avenir de l'ADIJ. Il faut redynamiser l'ADIJ et ses commissions, principalement celles dont l'activité n'est en rien affectée par une division provisoire du Jura.

En conclusion, je dirais que les priorités doivent être, à court terme: maintenir la diffusion du bulletin et ensuite redynamiser l'activité des commissions en procédant le plus rapidement possible, là où c'est nécessaire, à la reconstitution de celles-ci.

M. R. Schindelholz, Delémont (résumé de son intervention)

Je ne comprends pas pourquoi l'assemblée générale est chargée de se prononcer sur le maintien ou la disparition de l'ADIJ. Le comité fait ici, à mon avis, preuve de faiblesse. Est-ce que quelqu'un a déjà demandé à l'assemblée générale de remettre en cause l'ADIJ? Quel est ce vent de panique qui souffle dans le comité? Pourquoi, ce rapport que le président a lu durant une heure et demie, n'a-t-il pas été remis préalablement à tous les membres? Nous aurions pu ainsi ouvrir une discussion générale.

Je propose de supprimer cette votation et que le comité, lors de la prochaine assemblée générale, fasse des propositions de restructuration de l'ADIJ qui seront alors acceptées ou refusées.

A la suite de cette dernière intervention, le président soumet la proposition de M. R. Schindelholz, au vote: **Acceptez-vous de voter sur le maintien de notre association ADIJ?**

A une très forte majorité, les membres présents décident de voter sur le maintien de l'association.

M. F. Erard, Moutier (résumé de son intervention)

Je demande que l'on vote uniquement sur le principe du maintien de l'ADIJ sans l'assortiment des points a), b), c), d), e).

Si le maintien de notre association est décidé, elle continuera ses activités dans la mesure du possible, comme avant, jusqu'au moment où le comité de l'ADIJ soumettra à ses membres, par écrit, des propositions de restructuration détaillées. Une assemblée générale extraordinaire pourra alors être convoquée afin de se prononcer sur les réformes de structures envisagées.

Après de longues discussions et plusieurs déclarations de MM. Savoye et Berdat, la direction, en accord avec l'assemblée, soumet au vote la question de confiance suivante:

Acceptez-vous le maintien de notre association ADIJ?

Sur proposition de M. A. Salomoni, Moutier, la votation se fait à main levée.

Décision

Par 151 oui et 8 abstentions, le maintien de l'ADIJ est accepté.

Le président se plaît alors à faire la déclaration suivante:

Par la confiance que vous venez de témoigner à votre association, l'ADIJ, facteur de développement économique de la région jurassienne, voit par le vote de ce jour renforcer ses positions, favoriser son essor et par là le bien-être de ses habitants.

Elle souhaite, comme par le passé, conserver des contacts fructueux avec les régions Regio Basiliensis et Regio Biennensis ainsi qu'avec toutes les nombreuses associations fédérales, cantonales et régionales auxquelles elle est liée d'amitié depuis longtemps.

Comme l'ont désiré ses fondateurs, l'ADIJ, en raison de l'identité des problèmes posés aux différentes régions jurassiennes, tend la main et offre franchement et sincèrement ses services, ses connaissances et son expérience au canton du Jura, à la Fédération des communes du Jura bernois, aux régions Inter-Jura, Centre-Jura, Biemme-Jura, à tous ceux qui sont placés devant cette réalité qui a suscité la création de l'ADIJ le 24 mars 1925, réalité toujours actuelle: contrecarrer la marginalisation géographique et économique.

C'est dans cet esprit que les dirigeants de l'ADIJ vont se mettre au travail en attachant une importance toute particulière à la coordination des activités de toutes les associations à but économique de nos régions.

6. Programme d'activité 1979 - 1980

Il est distribué aux membres présents. M. F. Savoye le commente brièvement et tient à y apporter un rectificatif. En effet, la Journée des apprentis méritants 1979, contrairement à ce qui est annoncé dans le texte en question, ne pourra certainement pas être organisée en 1979, ceci pour des raisons essentiellement politiques.

A ce sujet, M. J.-Cl. Crevoisier, Moutier, intervient en déclarant que «l'énergie» de la commission de la formation professionnelle devrait alors être reportée sur d'autres problèmes concernant l'apprentissage, problèmes qui se posent de façon très vive dans nos régions.

M. A. Richon, Delémont, propose, quant à lui, d'ouvrir les pages de notre bulletin à l'étude sur la création d'un «centre d'encouragement à l'innovation» de M. Pierre Gassmann, député.

Ces propositions sont retenues par la Direction qui en prend note.

Le programme d'activité 1979 - 1980 est ensuite accepté à l'unanimité.

7. Cotisations et budget 1979

Le barème des cotisations 1979 n'est pas modifié par rapport à l'année dernière. Le budget 1979 présente un excédent de dépenses de Fr. 800.—. M. Jean Jobé, trésorier, s'excuse de présenter ce budget alors que l'année est déjà bientôt terminée.

M. J.-C. Zwahlen, Bévillard, intervient pour connaître le détail du compte «Salaires» qui prévoit, en 1979, un montant de Fr. 88 000.—, et ceci malgré les départs de MM. Lachat et M. Friche. Il propose, qu'à l'avenir, les économies réalisées sur ce compte soient reportées et mises à disposition des commissions. M. F. Savoye donne connaissance des salaires versés à la présidence, aux membres de la direction et au secrétariat et ajoute que la proposition de M. Zwahlen rejoint les intentions de la direction.

8. Divers et imprévu

M. L. Chappuis, Neuchâtel, remercie la direction pour l'esprit qui a animé l'exposé du président et poursuit :

Je pense que ce partage du Jura est non seulement regrettable mais néfaste. L'ADIJ, dans ce Jura divisé, a une mission à remplir : garder un lien entre les Jurassiens malgré cette frontière qui, au cours des années, ne peut subsister. Il ajoute que le titre du bulletin «Les intérêts de nos régions» est terriblement anonyme et propose d'y faire intervenir une notion de Romandie.

La Direction prend note de cette suggestion.

La séance est levée, après les remerciements, adressés par M. Jean Christe, membre d'honneur, au président et à la direction pour le travail effectué tout au long de l'année. Il est 12 h. 45.

Pour l'ADIJ,

le président central : *Frédéric SAVOYE*
le vice-président : *Rémy BERDAT*

II. L'économie suisse 1979 et ses perspectives en 1980

1979 : L'horizon conjoncturel s'éclaircit

(écrit en février 1980)

Au début de 1979, sous l'impression de l'accalmie survenue sur le marché des changes et de la reprise conjoncturelle qui se dessinait dans d'autres pays industrialisés, notamment en République fédérale d'Allemagne, les entreprises escomptaient des résultats meilleurs qu'en 1978. On ne s'attendait pas à de sérieuses difficultés pour l'emploi. Finalement, en 1979, la situation économique a été un peu plus favorable que prévu ; trois facteurs sont à l'origine de cette amélioration. D'une part, le passage du flottement à un système de contrôle officiel des cours de change à l'automne 1978 a eu, sur le plan mondial, les effets conjoncturels positifs que l'on escomptait ; axée, comme elle l'est sur les exportations, la Suisse en a évidemment bénéficié. D'autre part, il a été possible, pour la première fois depuis des années, d'éviter une revalorisation du franc. En conséquence, la compétitivité de l'économie suisse ne s'est pas détériorée ; elle s'est au contraire renforcée du fait que dans la plupart des autres pays, l'inflation a été plus prononcée. Enfin,

les impulsions conjoncturelles les plus vigoureuses ont été fournies par les investissements, en particulier dans le secteur de la construction privée de logements. Dans l'industrie, la production a été adaptée avec une certaine hésitation à l'accroissement généralisé de l'entrée des commandes. La marche des affaires a donc de nouveau fortement variée, non seulement selon les branches, mais également d'une entreprise à l'autre. Sur le marché du travail, dès l'été, le nombre des places vacantes dépassait celui des chômeurs complets.

La consommation privée n'a que peu progressé en termes réels, cela en raison de la faible augmentation des revenus disponibles, de la régression du tourisme et de l'aggravation du renchérissement. Les tendances inflationnistes déclenchées surtout par la majoration massive des prix du pétrole ont incité la Banque nationale, en automne 1979, à revenir à la politique de régulation de la masse monétaire.

Production industrielle

Peu après l'accalmie intervenue en novembre 1979 sur les marchés des changes, l'industrie a enregistré une légère progression de l'entrée des commandes de Suisse et de l'étranger. Cependant, les fabricants ont quelque peu hésité avant d'adapter la production à cette évolution. Au premier semestre 1979, tout en accusant de grosses variations d'une branche à l'autre, la production a tout juste égalé le niveau comparable 1978. Elle a, par exemple, augmenté dans l'industrie de transformation des métaux (6%), du papier (4,1%) et des machines (1,9%), alors qu'elle a diminué dans l'habillement (8,1%) et surtout dans l'horlogerie (21,7%). Au second semestre, la production industrielle globale devrait avoir été supérieure à celle de la même période de 1978.

Chômage

L'amélioration globale de la marche des affaires dans l'industrie, le bâtiment et le secteur des services a entraîné, après la légère recrudescence des sans-travail qui suivit les turbulences monétaires de l'automne 1978, une baisse du chômage. A fin octobre, on comptait dans notre pays 7801 chômeurs complets, soit 9352 de moins qu'à fin janvier ou 0,3% de la population active. Les taux de chômage dépassant la moyenne étaient enregistrés principalement dans les cantons suivants: Tessin (1%), Genève (0,8%), Bâle-Ville (0,7%) et Jura (0,7%). A fin octobre, le nombre de places vacantes était de 10661. Dès le mois d'août, ce nombre a toujours été supérieur à celui des chômeurs complets.

Coût de la vie

Le doublement des prix à l'importation des produits pétroliers et la stabilité du franc suisse, qui n'est plus de nature à amortir le choc de l'inflation importée, ont eu pour effet de mettre fin à une fermeté des prix qui avait duré trois ans. Au cours des dix premiers mois, l'indice national des prix à la consommation s'est situé en moyenne à 3,3% au-dessus du niveau de 1978, année où durant la même période, il n'avait haussé que de 1,1%. L'indice des prix de gros a monté de 3,2% en moyenne, durant la même période

(1978: - 3,6%), les prix des marchandises suisses renchérissant de 1,5% et ceux des marchandises importées de 7,3%. L'évolution des prix constitue la principale ombre au tableau conjoncturelle suisse.

D'après l'indice du coût de la vie, le *taux d'inflation qui était quasi nul* en novembre 1978, puisque de 0,6% seulement, est remonté à 5,2%. Cette évolution donne naturellement lieu à des revendications salariales qui risquent de remettre en branle la spirale des coûts et des prix. Il n'est pas besoin de souligner que cette perspective est très préoccupante pour les milieux politiques, économiques et pour les autorités.

Mesures de politique économique

En vertu de l'arrêté fédéral du 13 décembre 1978 sur les crédits supplémentaires destinés à venir en aide aux régions et branches connaissant des difficultés économiques, le Conseil fédéral a approuvé, le 28 mars et le 11 avril 1979, trois conventions: la Confédération a) contribue aux coûts d'un office à créer à Neuchâtel par l'Association suisse des électriciens pour évaluer et contrôler des composants électroniques, b) participe à la création, à Berne, par la Société de développement de la recherche à l'EPF, d'un office facilitant l'accès aux banques de données dont le but est d'aider les utilisateurs et chercheurs industriels de tous les domaines à obtenir des données techniques et économiques, et c) contribue financièrement à une école d'informatique qui sera exploitée à Berne par la Société pour la promotion de la technologie logicielle. Le 16 avril, la Banque nationale étendit à 8 autres monnaies, en plus du DM et du dollar US, la possibilité, créée dans le cadre de la convention avec les banques suisses instituant une garantie flexible des cours de change pour les paiements à l'industrie suisse d'exportation, d'acquiescer des droits d'achat de devises.

Le peuple et les cantons ont repoussé, le 18 février, une initiative sur la protection des droits populaires et de la sécurité relative à la construction et à l'exploitation des centrales atomiques, mais en revanche ont approuvé, le 20 mai la révision de la loi sur l'énergie nucléaire. Cette loi exige que tout constructeur d'installations atomiques doit obtenir une

autorisation générale du Parlement, fournir la preuve que l'énergie produite répond à un besoin effectif du pays, assurer l'élimination sûre et à long terme des déchets radioactifs et constituer un fonds de garantie destiné à couvrir les frais de la désaffectation et du démantèlement éventuel des installations mises hors service.

Le 20 mai, le peuple et les cantons ont également rejeté un projet de nouvelle réglementation de l'impôt fédéral direct ainsi que l'introduction de la TVA en lieu et place de l'impôt actuel sur le chiffre d'affaires (ICHA). Cela met fin aux espoirs de voir la TVA bientôt introduite en Suisse. Il est donc probable que le compte financier de la Confédération continuera d'accuser un déficit considérable ces prochaines années. (Ce chapitre est extrait du bulletin du Crédit Suisse, mars 1980).

Résumons maintenant ce qui fut dit et écrit sur certains secteurs qui nous intéressent plus particulièrement.

- Horlogerie suisse – une industrie en mutation

L'année 1979 peut être définie comme la période où un certain nombre d'options sous-jacentes antérieurement, ont commencé à prendre forme. En premier lieu, il convient de souligner la révision, à un rythme de plus en plus soutenu, de l'assortiment horloger: le produit de technologie avancé se substitue progressivement au produit simple. Durant les neuf premiers mois de l'année, les exportations horlogères globales ont diminué en valeur de 7 % et les perspectives à très court terme ne permettent pas d'escompter des modifications sensibles du climat conjoncturel.

- Industrie suisse des machines

Après des années difficiles, l'industrie des machines est entrée dans une phase de consolidation. Durant les neuf premiers mois de l'année 1979, les rentrées de commande ont augmenté de 5 % et le taux de croissance des exportations s'établit à 4 %, l'évolution ayant toutefois été très différente d'un secteur à l'autre. L'inflation préoccupe les chefs d'entreprise car elle détériore la structure des coûts.

- Bois et économie forestière

La demande adressée à ce secteur d'activité a encore augmenté, consécutivement à l'amélioration de la marche des affaires de la construction et de l'industrie papetière, à la stabilisation du franc suisse ainsi qu'au renchérissement massif des produits pétroliers. Au début de l'automne, 90 % des chefs d'entreprise qualifiaient les perspectives d'avenir de bonnes à satisfaisantes.

- Tourisme – hôtellerie

Le mouvement touristique a nettement fléchi en 1979. De janvier à septembre, il a été dénombré 25 millions de nuitées, soit 6 % de moins que durant la même période de 1978.

- Industrie alimentaire suisse

Après la cassure économique de 1974, l'industrie alimentaire a réussi à redresser la situation grâce à ses efforts d'innovation, de recherche de débouchés, de rationalisation de la production et de la distribution. Mais l'évolution des prix des matières premières est préoccupante. Au nombre des tâches que requiert l'avenir, figure la recherche qui sera intensifiée car la part de l'industrie alimentaire, par rapport au total des fonds engagés à cet effet, était il y a peu que de 0,9 % environ.

- Commerce de détail

Au cours de l'année 1979, le commerce suisse de détail a pu surmonter dans une certaine mesure les difficultés qu'avaient suscitées la hausse des prix du pétrole et l'insécurité générale de l'année passée. En termes nominaux, les chiffres d'affaires ont progressé de 3 % environ: en termes réels, il devrait y avoir un recul compte tenu du coût de l'or noir.

- Industrie chimique: amélioration

Si l'on en juge par les données conjoncturelles – évolution des chiffres d'affaires, de la production, de l'occupation et du commerce extérieur – la situation de l'industrie chimique apparaît favorable dans l'ensemble. C'est ainsi que pour les trois premiers

trimestres, les chiffres d'affaires et la production ont augmenté de 2,1 % à 2,8 % respectivement par rapport à la période parallèle de l'année passée. Dans le même temps, en outre, la chimie, qui dépend fortement des exportations, a pu accroître ses livraisons à l'étranger de 3,9 % en valeur.

– L'industrie textile remonte la pente

Les affaires ont évolué de façon satisfaisante en 1979 dans l'industrie textile, l'année étant caractérisée par une augmentation des rentrées de commandes (surtout en provenance de l'étranger) et par une amélioration des bénéfices. Mais l'assèchement du marché du travail et la pression grandissante de la concurrence américaine sont sources de préoccupation.

Résumons :

L'horizon conjoncturel s'est éclairci en Suisse vers la fin de l'année 1979. Mais la lumière n'est pas uniformément plus soutenue que l'année passée et de nouvelles ombres se sont ajoutées à celles héritées en 1978. Dans l'ensemble, l'image de la conjoncture helvétique est très inégale. Elle est meilleure en ce qui concerne l'atmosphère qui règne dans l'économie et, dans les grandes lignes, pour ce qui est de l'évolution en valeur nominale, que pour l'évolution en valeur réelle : c'est-à-dire compte tenu de la progression des prix. Certes, les marges bénéficiaires semblent, en tendance, améliorées, bien qu'il faille noter qu'on ne soit guère parvenu à reconstituer les réserves qui avaient été profondément entamées pendant la récession.

Quant à la reprise conjoncturelle enregistrée en valeur nominale, et, ici et là, en valeur réelle, il a fallu en payer le prix sous forme d'un accroissement du renchérissement, lequel a été tout d'abord «importé» puis, de plus en plus, au cours de l'année, alimenté de l'intérieur. Le problème de l'augmentation des coûts est devenu si aigu que l'on se demande dans quelles mesures les avantages découlant de la légère dévaluation du franc suisse ne vont pas se trouver réduits à néant à long

terme, et à plus courte échéance, sensiblement diminués. La Banque nationale s'est donc lancée, à cet égard, dans une politique plus restrictive, qui doit certes éviter de faire dépérir les pousses encore fragiles qui marquent la conjoncture actuelle mais qui cherchera à soutenir les impulsions faiblissantes qui émanent d'une *économie mondiale en perte de croissance*. Ce dernier point rend passablement incertaines les perspectives d'avenir et la tendance à l'échelle planétaire est contrebalancée par le fait, non négligeable, du moins pour ce qui est de la première moitié de l'année à venir, que la conjoncture helvétique suit d'habitude le cours de la conjoncture internationale avec un certain décalage et que l'économie suisse a connu en 1979, une évolution plus modérée que celle des autres pays industrialisés occidentaux. Certes, ces soutiens ne déploieront leurs effets qu'à la condition expresse qu'aucune modification brutale de la situation politique et économique mondiale ne vienne tout perturber. Or, des événements négatifs de nature passionnel peuvent survenir, notamment dans le monde islamique qui échappe à tout pronostic rationnel.

Pour clôturer ce chapitre 1979, nous reproduisons ici le texte d'un exposé de M. J.-P. Bonny, directeur de l'Office fédéral de l'industrie des Arts et métiers et du travail, à la Chambre de commerce suisse en France, le 6 décembre 1979, à Paris. M. J.-P. Bonny termine son exposé de la façon suivante et cela sera notre conclusion : «Après avoir géré tant bien que mal la croissance, puis géré la crise et soutenu la reprise, il nous incombe aujourd'hui, comme il nous appartiendra demain, de gérer l'aléatoire. Les aléas de l'accélération de l'évolution technologique et l'accélération des aléas de la politique mondiale nous obligent à adopter une perspective tridimensionnelle. L'aspect ontologique, tout d'abord : le besoin pour l'homme, la société et l'économie de ne pas se couper de leurs racines et de recourir sans cesse à l'expérience. Certains appellent cela pragmatisme, d'autres empirisme. Pourquoi ne pas parler tout simplement de réalisme ? L'aspect critique ensuite : l'exigence de dégager une claire vision des évolutions et de se livrer périodi-

quement à une réflexion, tout à la fois sage et audacieuse, sur les moyens d'y répondre. L'aspect éthique enfin: la nécessité de se

forger la volonté de mener à bien les réformes indispensables, avec célérité et persévérance.»

1980 : Les problèmes demeurent...

(écrit au début de mars 1980)

L'Administration fédérale, la Banque nationale, les institutions universitaires de Suisse et de l'étranger, les grandes banques, les organisations internationales et d'autres encore se sont prononcées. Leurs appréciations concordent assez largement: la croissance du produit national brut en Suisse se poursuivra en 1980 même si elle reste modeste. Les prévisions oscillent entre une augmentation réelle de 0,8 % – variante dite pessimiste – et de plus de 2 %. Le chiffre le plus fréquemment cité est celui de 1,5 %. Comme le président de la Banque nationale, M. F. Leutwiler, l'a déclaré à juste titre récemment, c'est là une croissance satisfaisante et adaptée aux données suisses.

Voici quelques déclarations faites à la fin de 1979, par certaines personnalités, institutions, etc.:

Le conseiller fédéral F. Honegger

«Je crois que la situation conjoncturelle, actuellement satisfaisante, devrait poursuivre sur sa lancée au premier semestre de 1980, d'autant plus que les perspectives d'exportations de notre pays ne sont pas mauvaises. Ensuite, nous entrons déjà dans le domaine de l'incertitude, notamment parce qu'il est difficile d'estimer les répercussions de la dernière série de hausses des prix du pétrole et parce qu'on ne sait pas encore comment les pays de l'OPEP vont se comporter à l'avenir. Quelle que soit l'évolution de la conjoncture dans ses différents aspects, les années qui viennent seront difficiles et nous devons mettre à contribution toute notre volonté de nous affirmer en matière économique.»

Le président de la Banque nationale F. Leutwiler

«Nous nous attendons pour 1980 à une croissance réelle de 1 à 2 %, c'est-à-dire à

une évolution comparable à celle de 1979, ni meilleure, ni beaucoup plus mauvaise. Une telle croissance est parfaitement adaptée à notre situation et elle est aussi satisfaisante. Il devrait être possible de ramener le taux de renchérissement à 3 ou 4 % environ, pour autant qu'il ne se produise pas de secousses par trop violentes dans le domaine des prix du pétrole.»

La Commission fédérale de recherches économiques

«Les perspectives économiques sont assez bonnes pour les prochains mois. La croissance réelle devrait continuer d'être modérée, mais suffisante pour assurer le niveau actuel de l'emploi. La croissance du produit intérieur brut réel de la zone OCDE va poursuivre son ralentissement par suite d'une politique monétaire plus restrictive et de la hausse des prix du pétrole, mais le fléchissement de la demande étrangère ne devrait pas entraîner de répercussions sur l'économie suisse avant le deuxième semestre de 1980.»

L'Office fédéral de la statique

«En 1980, le produit national brut va probablement s'accroître de 1,5 % par rapport à l'année passée, à supposer que de nouvelles fluctuations n'interviennent pas sur le plan international et cela malgré les restrictions de nouveau plus marquées de la politique monétaire. L'augmentation des prix à la consommation et la hausse générale des prix ont été évaluées à 4 %. La tendance à la reprise et à la croissance qui caractérise l'évolution actuelle de l'économie se poursuivra vraisemblablement tout au long de l'année et le fléchissement auquel on peut s'attendre pour le début de l'automne ne devrait être que modeste.»

**PATRONS,
CHEFS D'ENTREPRISES,**

nous avons le **PERSONNEL**
que vous recherchez

Tél. 22 74 22



Centrale du travail

INTERIM SERVICE ARBER SA

Delémont - Rue de la Maltière 17

1858

NIVAROX S.A.

Manufacture de spiraux



2610 Saint-Imier

1849

A. Marchand - Delémont

Ferblanterie - Couverture

Chauffage - Sanitaire

Ventilation - Climatisation

Etanchéité de façades

- Révisions
- Expertises comptables et judiciaires
- Organisation et tenue de comptabilités
- Révisions de comptes communaux et paroissiaux
- Conseils en matière fiscale
- Constitutions, liquidations et organisations de sociétés

FIDUCIAIRE PROBITAS SA



Membre de la Chambre suisse des sociétés fiduciaires
et des experts-comptables

2500 Bienne

3, rue Hugli

Tél. 032 23 77 11

2900 Porrentruy

6, rue Achille-Merguin

Tél. 066 66 48 49

1851

L'Institut de recherches économiques de l'EPFZ

«Dans la perspective de pronostics normaux, c'est-à-dire plutôt optimistes, le produit intérieur brut devrait progresser un peu plus nettement après les deux années de stagnation que furent 1978 et 1979. Cette croissance, estimée à 1,4 %, devrait permettre d'améliorer légèrement le niveau général de l'emploi par rapport à 1979. L'EPFZ s'attend en outre à une légère accélération de la hausse des prix à la consommation. Selon une variante plus pessimiste qui prévoit une croissance de 1 % seulement dans les pays de l'OCDE (au lieu de 2,25 %), la Suisse enregistrerait encore un taux de croissance de 0,75 %. Ce modèle ne fait pas apparaître non plus de résultats catastrophiques; si la tendance était à la croissance nulle comme ce fut le cas ces deux dernières années, il faudrait s'attendre à voir le nombre des chômeurs augmenter sensiblement.»

Union de banques suisses

«Malgré la hausse des prix du pétrole et le ralentissement prévu de la croissance économique dans le monde, les perspectives de l'économie suisse pour 1980 sont relativement bonnes. On prévoit que le produit national augmentera en valeur réelle de 1 % à 1,5 % (grâce surtout aux investissements soutenus et à une recrudescence des exportations), ce qui est appréciable quand on sait qu'il avait virtuellement stagné en 1979. Cela signifie qu'on peut également s'attendre à une situation de plein emploi en 1980. Le renchérissement, de quelque 4 %, sera sans doute beaucoup plus faible que dans presque tous les autres pays industrialisés.»

Société de banque suisse

«Alors que les pronostics de croissance pour 1979 doivent être révisés à la baisse, nous nous attendons à présent à une certaine accélération de la croissance, qui va se poursuivre jusqu'en 1980. Cette prévision repose sur l'espoir d'un redressement des exportations, d'un besoin de rattrapage de la demande différée de biens de consommation privée et de la poursuite de l'accroissement des investissements dans le secteur du bâti-

ment. On estime que le ralentissement de croissance observé chez les partenaires commerciaux de la Suisse ne se répercutera sur l'économie helvétique qu'au second semestre de 1980. A notre avis, le taux d'inflation pour 1980 ne devrait pas différer sensiblement de celui enregistré en 1979. L'année 1981 promet d'être, sur toute la ligne, une année de reprise conjoncturelle.»

Crédit suisse

«L'activité économique en Suisse, qui suit toujours avec un décalage de six à douze mois l'évolution de la conjoncture internationale, devrait encore être satisfaisante dans les premiers mois de 1980. Mais par la suite, les influences négatives qui viendront de l'étranger devraient devenir plus sensibles. En outre, le tour un peu plus restrictif de la politique monétaire ainsi que la politique fiscale agiront probablement comme freins. Aussi la croissance du produit national réel sera-t-elle nettement plus faible que cette année où elle devait avoir atteint 1,5 à 2 %; en 1980, le taux de renchérissement ne devrait pas dépasser le niveau actuel de 5,2 %. Dans la mesure où les efforts de nos autorités et la lutte contre l'inflation à l'étranger seront couronnés de succès, on pourrait même s'attendre à un ralentissement de la hausse des prix.»

OCDE

«Sur la base des données disponibles à fin novembre 1979, il faut s'attendre pour la Suisse à une croissance de 2 % du produit national brut en 1980. (1979: 0,25 %) et à une hausse moyenne des prix à la consommation inchangée de 3,5 %.»

Michel Rey, adjoint au développement économique du canton de Berne, son collaborateur **Denis Grisel** ainsi que **Bernard Kunz**, fonctionnaire au service de l'Economie et de l'Habitat du canton du Jura écrivent dans «Les Intérêts de nos régions» de décembre 1979:

«Le climat économique suisse et jurassien a été dominé par deux incertitudes en 1979: l'une sur le plan monétaire et l'autre sur le plan de l'approvisionnement et du coût de l'énergie.»

Malgré cela, la croissance économique fut plus élevée en 1979 qu'en 1978, ce que confirment certains indices. Malgré une amélioration certaine, l'économie suisse et jurassienne en particulier, continuent d'être dominée par l'incertitude et des fluctuations à court terme. Il devrait en être de même pour l'année à venir.»

Comme on le voit, par rapport à 1979, certaines personnalités ou institutions importantes prévoient un affaiblissement de la croissance, d'autres une évolution inchangée et d'autres encore une amélioration.

M. Paul Jolles, notre secrétaire d'Etat, au retour d'un voyage en Amérique du Nord annonce un nouveau, et net, ralentissement de la croissance économique. Pour lui – et plus que jamais – *il convient de lutter énergiquement contre l'inflation et faire obstacle au protectionnisme*. C'est après un voyage de quinze jours qu'il a effectué au Mexique, à Washington, New York et Paris, au cours duquel il s'est entretenu avec plusieurs responsables gouvernementaux et politiques de ces pays, que le directeur de l'Office fédéral des affaires économiques extérieures a fait part de son inquiétude. Le fait que le diagnostic souffre encore de diverses incertitudes justifie une certaine prudence à l'égard des prévisions, même si dans l'ensemble elles se révèlent assez homogènes.

Constatons donc que beaucoup de prévisions pour 1980 sont assorties de la réserve selon laquelle il ne faudrait pas qu'il y ait de nouvelles détériorations dans le secteur de l'énergie, dans la politique mondiale, dans le secteur monétaire ainsi que dans le domaine des prix et des coûts. Si des événements de ce genre se produisaient, ils toucheraient tous les pays, fussent dans des proportions variables, et c'est la raison pour laquelle ils n'affecteraient pas fondamentalement les pronostics de croissance, sinon dans leur ordre de grandeur. La situation particulière de la Suisse devrait lui permettre de maintenir, plus facilement que d'autres pays, la priorité de la lutte contre le renchérissement.

Les problèmes demeurent...

Si l'analyse de la situation actuelle de la conjoncture suisse, qui repose sur les données et informations disponibles, montre que la répartition des ombres et des lumières s'est bien modifiée en général, cela dans le sens d'une amélioration, l'économie n'en continue pas moins d'être confrontée à un certain nombre de problèmes, lesquels se présentent sans doute sous un autre jour qu'une année auparavant. Pour le moment, le cours des affaires n'est plus guère menacé par le cours du franc, mais il l'est devenu, à plus forte raison, par la *hausse des coûts et le renchérissement*.

Deux questions se posent à ce stade. La première, à laquelle on ne peut encore répondre, consiste à savoir si la politique des cours de change qui a été menée depuis l'automne de 1978 et à laquelle nous devons pour l'essentiel l'amélioration de notre situation économique, n'entraîne pas des effets secondaires qui, à long terme, iront à fins contraires. En d'autres termes, la dévaluation du franc a indiscutablement favorisé l'inflation importée et poussé en tendance à une hausse des prix d'origine indigène qui, toutes les expériences nous l'enseignent, est irréversible et risque de dégrader sérieusement la capacité concurrentielle de la Suisse, si les autres pays réussissent à réduire leur taux d'inflation. La seconde question – à laquelle cependant on croit pouvoir répondre – est de savoir quand le ralentissement de la croissance touchant depuis quelque temps l'économie mondiale se répercutera sur celle de notre pays. Dès lors, que les fluctuations de la conjoncture helvétique suivent toujours celles de l'économie mondiale avec un certain retard, on s'accorde à dire que c'est au second semestre de 1980 que la situation pourrait devenir critique chez nous.

Ainsi la Suisse, selon toute probabilité, a encore quelques mois devant elle pour s'efforcer de résoudre les problèmes de renchérissement et de coût susceptibles d'entraîner une nouvelle récession. La Banque nationale a déjà accompli un premier pas sérieux dans cette direction en introduisant une politique de l'argent plus restrictive. Mais cela seul ne

suffira pas à prévenir le danger à temps. Il faut aussi pouvoir compter sur la coopération active des plus larges secteurs de l'économie, entreprises, syndicats, économie indigène et consommateurs. Et c'est seulement lorsque l'on aura pleinement pris conscience, de tous côtés, du fait qu'on ne peut partager ce que l'on ne possède pas encore, que la reprise économique aura des chances de s'accroître encore ou du moins de se maintenir.

«La détente est indivisible» a récemment déclaré l'ancien ministre américain des Affai-

res étrangères, M. Henri Kissinger, dans une conférence qu'il a donnée à Zurich. Dans cette optique, les éléments de ces derniers temps apparaissent d'autant plus inquiétants: agitation révolutionnaire en Iran, intervention russe en Afghanistan, maladie du chef d'Etat yougoslave Tito, troubles en Indochine, sanctions économiques, campagne électorale, boycottage des Jeux olympiques, hausse du pétrole, accélération de l'inflation, préoccupation conjoncturelle. Tous ces faits et bien d'autres encore ont été relatés par les médias. Ils sont autant de preuves du désarroi profond et de la dangereuse division d'un monde en mutation.

III. Rapport d'activité 1979

1. Introduction

Maintenir l'activité de notre association au-dessus des frontières cantonales a été, en 1979, la ligne directrice de nos travaux. Chambre d'économie et d'utilité publique, de caractère privé, l'ADIJ est étroitement liée au destin du pays. Face à l'écartèlement politique et régional décidé par la population du vieux pays, l'ADIJ n'a-t-elle pas encore un rôle à jouer au service du peuple jurassien? C'est la réflexion qui, en 1979, jalonna l'activité de notre association tout entière: membres, comités, commissions et direction.

2. Organes de l'association suivant état au 31 décembre 1979

2.1 Membres d'honneur

Albert Comment, D' en droit, ancien juge fédéral, Lausanne.
Virgile Moine, D' phil., ancien conseiller d'Etat, Liebefeld.
René Baumgartner, D' ès sciences, ancien professeur, Delémont.
Charles Zimmermann, ancien vice-préfet, Cernier.
Hans Bühler, ancien conseiller municipal, Tramelan.
Paul Andrey, ancien maire, La Neuveville.
Waldemar Wüst, ancien directeur de l'Ecole secondaire, Moutier.
Jean Christe, instituteur retraité, Courrendlin.
Otto Stalder, directeur, La Neuveville.

2.2 Comité central

Membres de la direction

F. Savoye, industriel, Saint-Imier, président.
J. Jobé, ancien préfet, Porrentruy.
R. Berdat, maire et greffier e.r. du tribunal, Moutier.
M. Houlmann, préfet et président du tribunal, Prêles.
F. Lachat, membre du gouvernement de la Rép. et Canton du Jura, Porrentruy.

Membres fondateurs

Delémont: M^e D. Amgwerd, conseiller municipal.
Laufon: A. Studer, employé de chancellerie.